COTITA du 12 décembre 2017





MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

www.cohesion-territoires.gouv.fr

« Nous devons donner la priorité à la solidarité et aider les plus modestes à réduire leur facture énergétique. C'est notre meilleur levier pour la transition énergétique. »

Nicolas Hulot

Ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

« Notre priorité est de protéger les plus fragiles face au froid. Il nous faut promouvoir une rénovation énergétique abordable pour tous. La rénovation est une opportunité pour la filière du bâtiment dans nos territoires et un moteur pour l'innovation. »

Jacques Mézard

Ministre de la Cohésion des territoires

Le plan rénovation des bâtiments est la feuille de route qui décline, sur le quinquennat, le Plan Climat pour ce secteur

Principaux constats

45 %

PART DU SECTEUR RÉSIDENTIEL-TERTIAIRE DANS LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIOUE + 10,4 %

HAUSSE DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT DEPUIS 1992 27%

PART DU SECTEUR RESIDENTIEL / TERTIAIRE DANS LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

7 millions

3,8 millions

MÉNAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE 14%

DES MÉNAGES ONT FROID DANS LEUR LOGEMENT EN HIVER

Objectif : une mobilisation générale pour réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment

Le plan repose sur cinq « fondamentaux » :

- 1- Faire de l'efficacité énergétique des bâtiments une priorité nationale
- 2- Accompagner les ménages modestes dans la rénovation de leur logement et renforcer leur pouvoir d'achat en luttant contre la précarité énergétique
- 3 Faire des bâtiments publics (État, collectivités locales et leurs opérateurs) des bâtiments exemplaires en matière d'efficacité énergétique
- 4 Massifier avec des actions ciblées, reproductibles et compétitives
- 5 Mobiliser l'ensemble des acteurs, notamment les acteurs des territoires

13 ACTIONS



4_{AXES}

Axe 1

Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité nationale mieux identifiée et pilotée en associant l'ensemble des parties prenantes

Axe 3

Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires, en particulier dans le parc public au travers de la mobilisation de nouveaux financements et en ciblant les bâtiments du quotidien des Français

Axe 2

Massifier la rénovation des logements en industrialisant les actions les plus efficaces, et en donnant la priorité à la lutte contre la précarité énergétique

Axe 4

Accompagner l'évolution des compétences de la filière du bâtiment et le développement de l'innovation pour l'essor de solutions industrielles, fiables et compétitives

Des moyens financiers importants avec le Grand Plan d'Investissement (GPI) :

	€ / an	€ sur le quinquenna t
ANAH	240 millions	1,2 milliard
Collectivité s uxquels s'a	600 millions outent : le C	3 milliards (dont 2 milliards de prêts) EE
Bailleurs	600 millions de	3 milliards de prêts

MINISTÈRE DI

ES TERRITOIRES

La concertation

La concertation

Le projet de plan fait l'objet d'une concertation pendant deux mois (jusqu'à fin janvier 2018) pour écouter toutes les parties prenantes

Cette période de concertation va permettre :

- de compléter et préciser le plan ;
- de mobiliser les acteurs et de les encourager à agir rapidement ;
- de faire la promotion du plan pour en assurer l'appropriation par le plus grand nombre;
- de faire des territoires les moteurs de la mise en œuvre du plan.

La concertation est organisée aux niveaux national et local (sous l'égide des préfets de région et de département).

Le grand public comme l'ensemble des acteurs peuvent contribuer sur

http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr

AXE 1 : Faire de la rénovation énergétique une priorité nationale identifiée aux objectifs hiérarchisés

Action n°1 : Définir des objectifs précis, ambitieux, réalistes et à coût maîtrisé

Action n°2 : Améliorer la connaissance et se donner les moyens d'évaluer la politique engagée

Action n°3 : Unifier la communication sous une bannière qui rassemble et donne envie

Action n°4 : Mettre en place un pilotage resserré, mais associant largement les acteurs de la mise en œuvre du plan

Action n°5 : Mobiliser les collectivités territoriales pour porter localement la mise en œuvre du plan

AXE 2 : Lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation pour les particuliers

Action n°6 : Organiser des parcours d'accompagnement simples et lisibles et créer un réel guichet unique

Action n°7 : Rendre les aides à la rénovation énergétique pour les particuliers plus lisibles, efficaces et incitatives

Action n°8 : Mettre en place une politique industrielle de rénovation des passoires thermiques et de lutte contre la précarité énergétique

Action n°9 : Au-delà des aides, mettre en place un dispositif incitatif à la rénovation, pour engager un cercle vertueux

AXE 3 Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires

Action n°10 : Favoriser la rénovation du parc tertiaire en mobilisant des financement innovants et en ciblant les bâtiments du quotidien

Action n°11 : Maintenir une exigence ambitieuse en matière de rénovation du parc tertiaire privé

AXE 4 : Renforcer les compétences et l'innovation

Action n°12 : Mobiliser les professionnels dans la montée en compétences pour améliorer la confiance

Action n°13 : Développer et soutenir l'innovation

Merci de votre attention



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

www.cohesion-territoires.gouv.fr